



Mairie de Francon

Le 12 avril 2022

OFFRE D'EMPLOI

Agent d'entretien de propreté des bâtiments communaux

Descriptif de l'emploi : Entretien sanitaire dans les bâtiments communaux, accompagnement bus scolaire des élèves de maternelle et aide-surveillance à la cantine.

Temps de travail : 15h00 hebdomadaires annualisées

Type de l'emploi : CDD de droit public de 6 mois

Date d'embauche : 22 août 2022

Rémunération : correspondant au grade/traitement indiciaire

MISSIONS :

- Entretien sanitaire des bâtiments communaux : salle des fêtes, mairie, école et ponctuellement église.
- Vider les poubelles à chaque passage à l'école, à la mairie et dès que nécessaire à la salle des fêtes.
- S'assurer de la disponibilité pour les usagers de savons, essuie-mains et papier toilette
- Gestion des stocks
- Accompagnement des enfants de maternelle dans le bus scolaire les après-midis des jours scolaires.
- Surveillance des enfants de l'école pendant la pause déjeuner.

RELATIONS FONCTIONNELLES ATTENDUES :

- Agent placé sous la responsabilité du maire.
- Relations avec les élus et les services administratifs de la mairie, parents d'élèves, élèves, enseignants, chauffeur du bus, et ses collègues.
- Le respect de la confidentialité est de rigueur. Dans le cadre de son travail, l'agent peut recevoir des informations qui relèvent du secret professionnel.

PROFIL / COMPETENCES :

- Disponibilité (les horaires fixes/fractionnés en période scolaire ou en fonction des besoins)
- Rigueur, assiduité, réactivité
- Connaissances techniques de nettoyage des locaux (utilisation des produits d'entretien, d'une autolaveuse...)
- Formation en entretien des locaux appréciée
- Formation aux premiers gestes de secours appréciée
- CAP Petite Enfance ou BAFA/BAFD apprécié
- Expériences souhaitées sur un poste similaire

HORAIRES DE TRAVAIL :

PERIODES SCOLAIRES :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Surveillance durant la pause déjeuner
- Accompagnement des élèves de maternelle dans le bus scolaire à 16h30

Deux fois par semaine :

- Ménage à l'école

TOUTE L'ANNEE :

Entretien sanitaire des autres bâtiments communaux :

- Mairie : 1 fois par semaine
- Salle des fêtes et église : en fonction des besoins
- Ecole : ménage approfondi à chaque vacance.

Les moments de travail pour l'entretien des locaux sont laissés à la discrétion de l'agent.

Toutefois, il devra être réalisé entre 7h et 20h.

Tout travail en dehors de ces horaires, les dimanches et les jours fériés est interdit sauf cas exceptionnels (soumis à autorisation de Madame le Maire).

Information particulière : Contacter la mairie au 05.61.98.87.65.

Candidature à adresser à la mairie avant le 13 juin 2022, CV et lettre de motivation.